

Fiche de procédure

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué 2022/2804(DEA)	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
<p>Prolongation de l'exemption, liée à la capacité de survie élevée, à l'obligation de débarquement pour les praires (<i>Venus spp.</i>), les coquilles Saint-Jacques (<i>Pecten jacobaeus</i>) et les palourdes (<i>Venerupis spp.</i>) en Méditerranée occidentale</p> <p>Complétant 2018/0050(COD)</p> <p>Sujet 3.15.04 Gestion des pêches, pêcheries, lieux de pêche</p> <p>Zone géographique Mer méditerranée région</p>	

Informations techniques	
Référence de procédure	2022/2804(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Etape de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission parlementaire	PECH/9/09965